

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2025

Publication : 25/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 21 mars 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

3<sup>ème</sup> séance de l'annéeSéance du 11 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 11 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni en présentiel uniquement à la salle du conseil (siège - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Étaient présents : 27 conseillers communautaires****Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau** : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Come Philibert MOUEZA

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5**

**Autres conseillers communautaires** : Mme Maddly GARGAR à M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Magali MARCIN à M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Rosan RAUZDUEL à Mme Nadège THEOPHILE- M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

**Nombre de conseillers absents excusés : 6**

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres conseillers communautaires** : M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

**Nombre de conseillers absents non excusés : 10**

**Vice-présidents** : M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- M. Fabert MICHELY

**Autres conseillers communautaires** : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Alix NABAJOH

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 27

Votants : 32 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 31

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 1

(M. Dominique THEOPHILE)

**Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Andrée MANDIL

Délibération n°2025.04.03/652

**Vote des budgets primitifs de l'exercice 2025 :***Budget principal***Rapporteur**Mme Renée-George  
NABAJOH-DELOUMEAUX*Vice-présidente de la commission  
affaires financières*

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **25 AVR. 2025**- publication sur le site internet  
ou notification, le :**29 AVR. 2025**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M 57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

Le budget primitif 2025 est proposé cette année sans les reports de résultats N-1.

Des ajustements de crédits seront donc nécessaires lors du vote du Budget Supplémentaire après intégration des résultats 2024.

**I. Section de fonctionnement**

**A. Les recettes de la section de fonctionnement**

	BP 2024	BP 2025
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>75 357 883,70 €</b>	<b>69 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	1 948 043,70 €	- €
013 Atténuation de charges	- €	
70 Produits des services	100 000,00 €	100 000,00 €
73 Impôts et taxes	53 742 996,00 €	53 950 000,00 €
74 Dotations et participations	15 466 844,00 €	15 600 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00 €	100 000,00 €
76 Produits financiers	- €	- €
77 Produits spécifiques	4 000 000,00 €	- €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €	- €

a. Les produits des services – chapitre 70

La prévision de recettes de gestion de 100 000€ permettra la mise en œuvre des activités de la régie de recettes sur le budget principal.

b. Les recettes fiscales – chapitre 73

	BP 2024	BP 2025
Total	53 742 996,00 €	53 950 000,00 €
CFE	23 095 936,00 €	23 835 006,36 €
TH + Fraction TVA (compensation TH + compensation CVAE)	24 736 269,00 €	24 024 186,13 €
TFB	823 685,00 €	839 768,43 €
TFNB	22 067,00 €	22 364,86 €
TAFNB	179 859,00 €	179 859,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 124 593,00 €	2 124 593,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 060 587,00 €	1 124 222,22 €
Taxe GEMAPI	900 000,00 €	900 000,00 €
Taxe sur les carburants	800 000,00 €	900 000,00 €

Des ajustements peuvent intervenir au BS ou en DM après réception des notifications.

c. Les dotations et participations – chapitre 74

Il est proposé de maintenir le niveau de l'inscription au BP 2024, dans l'attente de la réception des notifications. Un ajustement pourra intervenir au Budget Supplémentaire ou en Décision Modificative.

d. Autres produits de gestion courante – chapitre 75

La part « agents » des titres restaurants est inscrite à ce chapitre avec une prévision constante de 100 000 €.

**B. Les dépenses de la section de fonctionnement**

	BP 2024	BP 2025
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>75 357 883,70 €</b>	<b>69 750 000,00 €</b>
011 Charges à caractère général	10 406 990,65 €	10 100 450,44 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 580 000,00 €	12 850 000,00 €
014 Atténuation de produits	35 200 000,00 €	35 300 000,00 €
022 Dépenses Imprévues	- €	
65 Autres charges de gestion courante	8 057 801,00 €	8 857 811,00 €
66 Charges financières	1 733 871,55 €	1 641 738,56 €
67 Charges spécifiques	200 000,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	2 079 220,50 €	
68 Dotations aux provisions	4 100 000,00 €	- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

a. Les charges à caractère général – chapitre 011

Ces dépenses sont évaluées à 10 100 450,44 € au BP initial 2025. Un ajustement pourra intervenir lors du vote du Budget Supplémentaire ou en Décision Modificative.

b. Les charges de personnel – chapitre 012

Les charges de personnel sont en légère augmentation en 2025 par rapport à l'année 2024 essentiellement en raison du GVT.

c. Les atténuations de produits / reversement des attributions de compensation (AC) aux villes – chapitre 014

Le reversement des attributions de compensation à verser aux communes membres :

- **Les Abymes** : 5 775 883 €
- **Baie-Mahault** : 20 111 001 €
- **Pointe à Pitre** : 4 125 719 €

Les autres dépenses à ce chapitre :

- **Le FPIC** : 492 349 €
- **Le FNGIR** : 4 611 594 €
- **Autres recettes complémentaires** (fraction compensatoires TFPB, THRP, CVAE) : 183 454 €

d. Les autres charges de gestion – chapitre 65

Les principales dépenses à ce chapitre sont :

- Subvention de fonctionnement au budget annexe du Centre culturel Sonis (2.7M€)
- Contribution financière GEPU au SMGEAG (1.5M€)
- Contrat de ville (1.1M€)
- Subvention de fonctionnement à l'OTI (755K€)
- Indemnité de fonction des élus (613K€)
- Subventions aux associations (500K)

e. Les charges financières – chapitre 66

Les charges financières s'élèvent à 1 641 738.56 €. Il s'agit de la prévision de remboursement des intérêts de la dette.

f. Opérations d'ordre – chapitre 042

A ce chapitre nous inscrivons la prévision de dépenses d'amortissement. Montant identique en recettes d'investissement au chapitre 040.

## II. Section d'investissement

### A. Les recettes de la section d'investissement

	BP 2024	BP 2025
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>32 722 485,36 €</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement	- €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 727 225,36 €	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	700 000,00 €	800 000,00 €
13 Subventions d'Investissement	7 055 210,14 €	4 506 224,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	13 000 000,00 €	12 993 776,00 €
21 Immobilisations corporelles	- €	
23 Immobilisations en cours	5 351 129,36 €	
27 Autres immobilisations financières	- €	
45 Opérations sous mandat	1 709 700,00 €	600 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	2 079 220,50 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €

## a. Les dotations et fonds divers – chapitre 10

A ce chapitre nous imputons la prévision de recettes de FCTVA au regard de l'exécution de 2024.

## b. Les subventions d'investissement – chapitre 13

Il est inscrit à ce chapitre les recettes prévisionnelles de subventions en fonction du niveau d'exécution des projets d'investissement.

## c. Les emprunts – chapitre 16

A ce chapitre nous affichons le montant des emprunts qui permettent l'équilibre de la section d'investissement. Ce montant est stable par rapport à l'année 2024 avec 12 993 776 € au stade du BP initial 2025.

## d. Les opérations sous mandat – chapitre 45

Lorsque l'EPCI perçoit une recette au profit d'une ville membre, elle reverse cette recette par le biais du chapitre 45 « opérations sous mandat ». Un montant identique est inscrit en dépenses d'investissement.

## e. Opération d'ordre – chapitre 040

Il s'agit de l'écriture d'amortissement. Le montant est identique en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

## f. Les opérations patrimoniales – chapitre 041

L'inscription à ce chapitre est identique à celle en dépenses d'investissement. Elle permet par exemple de procéder à l'intégration des frais d'études, ou le passage de travaux en cours à une immobilisation.

## B. Les dépenses de la section d'investissement

	BP 2024	BP 2025
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>32 722 485,36 €</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
D001 Résultat d'investissement	1 727 225,36 €	
10 Dotations, fonds divers et réserve	- €	
Total des opérations d'équipement AP/CP	8 766 797,86 €	12 100 000,00 €
chapitre 20 - AP/CP	2 200 000,00 €	1 327 608,50 €
chapitre 21 - AP/CP	500 000,00 €	1 121 543,50 €
chapitre 23 - AP/CP	6 066 797,86 €	9 650 848,00 €
13 Subventions d'investissement versées	6 312 061,00 €	- €
16 Remboursement d'emprunt	9 303 692,03 €	2 634 453,74 €
20 Immobilisations incorporelles	300 000,00 €	
204 Subventions d'équipements versées	2 698 009,11 €	3 890 646,26 €
21 Immobilisations corporelles	500 000,00 €	
23 Immobilisations en cours	- €	
26 Participation et créances rattachées à des participations	35 000,00 €	
27 Autres immobilisations financières	1 270 000,00 €	674 900,00 €
45 Opérations sous mandat	1 709 700,00 €	600 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €

## a. Les dépenses d'opérations d'équipement – chapitres 20, 21 et 23

Les dépenses sur opérations d'équipement s'élèvent à 12 100 000 €.

Le détail de ces crédits sont répartis dans les différents projets en AP/CP.

## b. Le remboursement d'emprunt – chapitre 16

La prévision de remboursement de la part en capital de la dette est affichée à ce chapitre pour l'exercice 2025.

## c. Les subventions d'équipements versées – chapitre 204

Il est inscrit à ce chapitre les subventions versées aux villes membres et aux éventuels mandataires. Ainsi, nous avons prévu des crédits pour les remboursements de charges des ZAE, les fonds de concours et la SIG (RUCAP, RUZAB, RAIZET).

## d. Les autres immobilisations financières – chapitre 27

L'inscription de 674 900 € correspondant à la deuxième tranche à verser à la SEMAG dans le cadre de l'augmentation en capital.

## e. Les opérations sous mandat – chapitre 45

Lorsque l'EPCI perçoit une recette au profit d'une ville membre, elle reverse cette recette par le biais du chapitre 45 opérations sous mandat. Un montant identique est inscrit en recettes d'investissement.

## f. Les opérations patrimoniales – chapitre 041

L'inscription à ce chapitre est identique à celle en recettes d'investissement. Elle permet par exemple de procéder à l'intégration des frais d'études, ou le passage de travaux en cours à une immobilisation.

**EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL PAR CHAPITRES****FONCTIONNEMENT**

<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	- €
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	100 000,00 €
73 Impôts et taxes	53 950 000,00 €
74 Dotations et participations	15 600 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits spécifiques	- €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>
011 Charges à caractère général	10 100 450,44 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 850 000,00 €
014 Attenuation de produits	35 300 000,00 €
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	8 857 811,00 €
66 Charges financières	1 641 738,56 €
67 Charges spécifiques	
023 Virement à la section d'investissement	
68 Dotations aux provisions	- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €

**INVESTISSEMENT**

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	800 000,00 €
13 Subventions d'investissement	4 506 224,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	12 993 776,00 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
45 Opérations sous mandat	600 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
D001 Résultat d'investissement	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement AP/CP	12 100 000,00 €
chapitre 20 - AP/CP	1 327 608,50 €
chapitre 21 - AP/CP	1 121 543,50 €
chapitre 23 - AP/CP	9 650 848,00 €
13 Subventions d'investissement versées	- €
16 Remboursement d'emprunt	2 634 453,74 €
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subventions d'équipements versées	3 890 646,26 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
26 Participation et créances rattachées à des participations	
27 Autres immobilisations financières	674 900,00 €
45 Opérations sous mandat	600 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 20 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :**

**ARTICLE 1-** De voter le Budget primitif 2025 du *Budget principal* comme présenté au rapport :

**FUNCTIONNEMENT**

<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	- €
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	100 000,00 €
73 Impôts et taxes	53 950 000,00 €
74 Dotations et participations	15 600 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits spécifiques	- €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>
011 Charges à caractère général	10 100 450,44 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 850 000,00 €
014 Attenuation de produits	35 300 000,00 €
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	8 857 811,00 €
66 Charges financières	1 641 738,56 €
67 Charges spécifiques	
023 Virement à la section d'investissement	
68 Dotations aux provisions	- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €

**INVESTISSEMENT**

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	800 000,00 €
13 Subventions d'investissement	4 506 224,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	12 993 776,00 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
45 Opérations sous mandat	600 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
D001 Résultat d'investissement	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement AP/CP	12 100 000,00 €
<i>chapitre 20 - AP/CP</i>	<i>1 327 608,50 €</i>
<i>chapitre 21 - AP/CP</i>	<i>1 121 543,50 €</i>
<i>chapitre 23 - AP/CP</i>	<i>9 650 848,00 €</i>
13 Subventions d'investissement versées	- €
16 Remboursement d'emprunt	2 634 453,74 €
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subventions d'équipements versées	3 890 646,26 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
26 Participation et créances rattachées à des participations	
27 Autres immobilisations financières	674 900,00 €
45 Opérations sous mandat	600 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'État, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice

administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34),  
chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou par e-mail à [terre@juradm.fr](mailto:terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2025

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire

Éric JALTON



Marie-Andrée MANDIL

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 25 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 29 AVR. 2025

